# eccissien

Bulletin d'Informations Municipales

# Dossier

La restauration scolaire par Sylvie AUDRAIN, Maire Adjointe chargée de l'Enseignement, de la Petite Enfance et de l'Enfance.

page 6

# **Album**

Le Carnaval de Serris.

page 14

# Coup d'œil

Contrat triennal de voirie.

page 22

# Sport

Encore une montée pour le RCVM Val d'Europe.

page 28

# Au quotidien

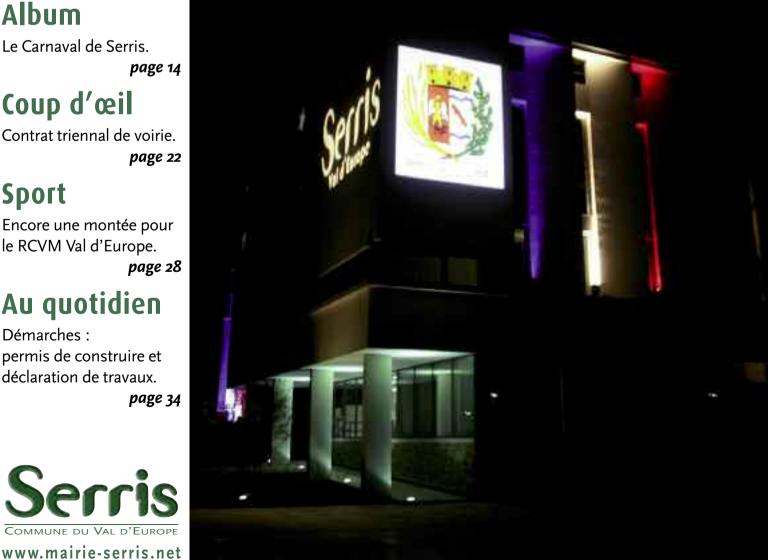
Démarches: permis de construire et déclaration de travaux.

page 34

# COMMUNE DU VAL D'EUROPE

Inauguration: votre nouvel Hôtel de Ville

page 26











2, Place Antoine Mauny - BP 15 - Serris-

77 606 Marne la Vallée cedex 4

Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13 Accueil Hôtel de Ville :

**Lundi:** .....14 h 00-18 h 00

Mardi à vendredi: .....9h00-12h00,14h00-18h00

Samedi: .....9 hoo - 12 h oo





Mairie de Ouartier de Serris

12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris Tél.: 01 60 43 66 80 - Fax: 01 60 43 66 10

# Accueil Mairie de Quartier :

Lundi, jeudi et vendredi: 14 h 00-18 h 00

*Mardi et mercredi*: .....9h00-12h00,14h00-18h00

Samedi: .....fermé

Site Internet: www.mairie-serris.net E-mail: contact@mairie-serris.net

# Coordonnées des services municipaux

• Service Maëlis:

**Tél.:** 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur)

Inscription et facturation : les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les Services municipaux.

Rechargement du compte de la Carte Imagine. Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations d'impôts. Tout problème concernant la Carte Imagine.

- Service Finances : Tél. : 01 60 43 52 02
- Services Techniques Tél.: 01 60 43 52 01
- Service Aménagement,

Développement Économique et Service Urbanisme :

Tél.: 01 60 43 67 63

- Service Petite Enfance: Tél.: 01 60 43 67 93
- Service Social: Tél.: 01 60 43 52 38

Ce service gère les demandes de logements, les demandes de RMI, d'ASV les demandes d'aides financières, les demandes de Cartes Améthyste et Rubis, les demandes **COTOREP** et APA et les demandes de repas à domicile.

• Service Fêtes et Animation :

Tél.: 01 60 43 66 90

• Police Municipale :

**Tél.:** 01 60 43 27 15

Lundi, mardi ; jeudi et vendredi : 9 h 00 - 12 h 00

et 14 h oo - 18 h oo

Mercredi: 14 h oo - 18 h oo

### ycée Émilie du Châtelet

Nous vous rappelons les coordonnées du lycée de Serris. ouvert depuis septembre 2006, le lycée Émilie du Châtelet.

110 bd du Champ du Moulin - 77 700 Serris

Tél.: 0 164 630 336

Ouverture au public : de 8 h oo à 17 h oo Inscription: les 2 et 3 juillet 2007

Vous êtes allocataire.

vous souhaitez une information sur vos droits, des renseignements sur votre dossier,

LA CAF de Seine et Marne vous accueille, sans rendez-vous. du lundi au vendredi. de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30 :

- à Lognes, 23 rue de la Tour d'Auvergne, depuis le 2 avril 2007,
- à Meaux, 1 avenue de la République, - à Chelles, 4 rue Saint Hubert.

La tonte des pelouses et l'utilisation de matériel bruyant sont uniquement autorisées :

Du lundi au vendredi : 8 h oo - 20 h oo Samedi: 9 h oo - 12 h oo/15 h oo - 20 h oo Dimanche et jours fériés: 10 h 00 - 12 h 00

# **ÉQUIPEMENTS: PROGRAMMATION 2007-2009**

Extension du Centre Technique Municipal: ......2008 Piscine intercommunale:.....2010



Piscine intercommunale



# Denis Gayaudon, Maire de Serris



### Une participation historique

Les élections présidentielles se sont correctement déroulées même si, comme dans beaucoup d'autres villes en France, il y a eu un peu d'attente au 1<sup>er</sup> tour, en raison de la participation historique à ce scrutin : 82,1 % à Serris.

### Un nouvel Hôtel de Ville pour notre commune

Ce début d'année a été marqué par l'ouverture du nouvel Hôtel de ville, place Antoine Mauny (du nom du premier maire de Serris en 1 791). Il permet un accueil dans de meilleures conditions des Serrissiens, avec la mise en place d'un guichet unique pour les formalités courantes. Il a permis aussi un regroupement de la plupart des services municipaux dans un seul et même bâtiment très fonctionnel. Parallèlement la mairie de quartier dans le bourg reste ouverte pour un accueil de proximité. La police municipale y a été aussi maintenue. Je continuerai à y assurer mes permanences alternativement dans l'un et l'autre lieu.

Les bâtiments préfabriqués qui ont pu ainsi être retirés nous permettent de créer un nouvel espace vert dans le village.

### Mise en place du quotient familial

La décision prise en Conseil Municipal de créer en 2007 un prix différencié des repas en fonction d'un quotient familial est déjà opérationnel. Cette décision concerne quelque 600 enfants qui mangent régulièrement dans nos quatre groupes scolaires ainsi que les repas apportés à domicile.

### La diversité culturelle à l'honneur

Du 7 au 10 mars, avec la participation de nombreux Serrissiens, M<sup>me</sup> Chaffard et le service culture ont organisé pour la première fois la semaine de la diversité culturelle. Sa réussite permet d'envisager une seconde édition dès 2008.

Ce sont nos différences qui nous enrichissent a rappelé l'élue. Nous avons fait notre la phrase de St Exupéry "si je diffère de toi, loin de te léser, je t'augmente". Nos racines serrissiennes sont mérovingiennes mais notre patrimoine s'est beaucoup enrichi et il continue de le faire.

# Des animations estivales pour tous

Les mois de juin et de juillet seront marqués comme à l'habitude par de très nombreuses manifestations grâce à l'implication de nos associations, de nos écoles, de nos partenaires publics ou privés et bien sûr du service animation de la commune. Nous débuterons cette période avec la première édition du Marathon Photo. Organisé par la Fnac avec l'aide de la Commune, il permettra chaque année de mémoriser en image notre ville. Cette action nous donnera un album photo de l'évolution de notre commune, année après année. Je vous souhaite de pouvoir profiter de ces moments chaleureux festifs et conviviaux qui annoncent si bien les vacances d'été.

Nous n'oublierons pas cependant notre devoir de citoyen les 10 et 17 juin prochains.

À bientôt j'espère pour notre traditionnel banquet populaire du 13 juillet, à l'occasion de la Fête Nationale.

# Le Serrissien

Denis Gayandor

Denis Gayaudon, Maire de Serris.

Comité de rédaction

Sylvie Audrain, Martine Offroy, Geneviève Chaffard, Philippe Descrouet, Luc Chevalier, Sylvain Guillebaud, Roger Dumont, Philippe Richard.

Secrétariat de rédaction :

Service Communication.

Photos:

Nicolas Humbert, Katell Hellegouarc'h.

Conception graphique :
 Service Communication.

Impression :

Imp. Concept Promotion.

N° ISSN en cours d'obtention.

Tirage :

4 000 ex.

Maire de SERRIS.

Denis Gayaudon,



# EN VUE, TRÈS VITE

4

- Premier Marathon
  Photo numérique Fnac.
- Stage de modelage sculpture.
- Stages Planète Sport d'août 2007.
- Les jeunes serrissiens ont du cœur.

# **DOSSIER**

- Restauration Scolaire
  Par Sylvie AUDRAIN,
  Maire Adjointe
  chargée de
  l'Enseignement,
  de la Petite Enfance
  et de l'Enfance.
- Un quotient familial pour la restauration.

# L'ALBUM DE SERRIS

10

- Semaine de la diversité culturelle.
- Des gestes utiles dans la boîte.
- Challenge de danse contemporaine.
- En bref...
- Carnaval de Serris 2007.
- Gala du Rotary et Soirée Cabaret.

# ENCART DÉTACHABLE

17

Les commerces des Places d'Ariane et de Toscane.

# Album:

Inauguration de l?H tel de Vil

# COUP D'ŒIL

- Rénovation de l'autoroute A4.
- Contrat triennal de voirie.

Par Martine OFFROY Maire Adjointe Chargée de l'Environnement et des Espaces Verts

- Le Carrousel des Bébés prend des couleurs.
- Inauguration de l'Hôtel de Ville.
- Portes ouvertes à l'Hôtel de Ville.

# **SPORTS**

- Noisiel et Serris unis pour un stage de Hand.
- Encore une montée pour le RCVM Val d'Europe.
- Tennis de table : un maintien et une visite.
- 10 km de Serris Val d'Europe.

# **DÉMOCRATIE**

■ Délibérations du Conseil Municipal. 30

# **AU QUOTIDIEN**

■ Démarche :
Permis de
construire :
déclaration de travaux.

- Déclaration de revenus : ayez le réflexe Internet.
- Prévention sécurité : ayez toujours le réflexe ceinture.
- Nouveaux commerces.



# 4

# Premier Marathon Photo numérique Fnac

La Fnac Val d'Europe organise, en partenariat avec la Mairie de Serris, la première édition du Marathon Photo Numérique Fnac.

Par équipe de deux personnes, munies de votre équipement photo numérique, vous sillonnerez la ville, à la recherche de cliché illustrant les thèmes donnés. Pour chaque thème, un temps imparti vous sera attribué durant lequel vous réaliserez vos photos et en remettrez deux au point de téléchargement Fnac. Cette compétition ludique, originale et créative est aussi une épreuve de rapidité puisque tout devra se jouer en une journée!

### Déroulé du Marathon

samedi 2 juin 2007

 $9\,h$  oo : rendez-vous dans le Forum de la Fnanc Val d'Europe pour un café d'accueil et la remise du kit marathon afin de découvrir le premier thème à illustrer en photo dans les deux heures.

10 h 00 : départ du Marathon, avec le premier

12 h 15 : déjeuner chez Gaston au Petit Pavé.

14 h oo à 18 h oo : 2e et 3e thème.

19 h 00 : proclamation du Jury autour d'un pot de

clôture à l'Hôtel de Ville de Serris.

Pour participer, inscrivez-vous du 2 au 26 mai à l'accueil du magasin Fnac Val d'Europe. Par équipe de 2 personnes, non-photographes professionnels, munies d'un appareil photo numérique (résolution minimale 3 méga pixels). Dans la limite de 50 équipes autorisées. Renseignements disponibles à l'accueil du magasin.





# Planète Sport : 2 stages en août

Planète Sport organise deux stages multisports du 20 au 24 août 2007, et du 27 au 31 août 2007 à l'attention des enfants âgés de 8 à 12 ans.

Des activités multisports et une sortie sont programmées pendant ces stages.

Les jeunes sont pris en charge par les éducateurs sportifs de 9 h oo à 17 h 30. Le repas du midi et le goûter sont inclus. Tarifs en fonction du quotient familial. Nombre de places limité.

Pour tous renseignements: 01 60 43 52 00. Inscription à l'Hôtel de Ville, du 20 juin au 20 juillet 2007.



# Les jeunes Serrissiens ont du Cœur

Tous les bénévoles des "Restaurants Du Cœur" d'Esbly, tiennent à remercier les enfants du Centre de Loisir "Les P'tits loups" à Serris, et du Centre de Loisirs "L'Île aux Enfants", pour la collecte qu'ils ont effectuée au profit des personnes accueillies dans leur Centre.

#### Le résultat de cette collecte est le suivant :

- 94 kg 823, de denrées alimentaires
- -1 m<sup>3</sup> 575, de produits d'hygiène

-22 peluches et 8 jouets

Tous ces produits collectés seront proposés aux bénéficiaires lors des jours d'ouverture du Centre.

Les bénévoles remercient également Monsieur GAYAUDON, Maire de Serris, d'avoir donné son accord pour cette collecte, et Monsieur Régis MAKSUD, animateur, qui a veillé au bon déroulement de celle-ci.

# Enfance

# Le temps de repas restauration et animation

Votre enfant est inscrit à la restauration scolaire? Comment s'organise cet important moment de la journée? Réponse en photos.







On vérifie les quantités livrées en fonction des commandes de repas















Petits coups d'œil sur le menu avant de se diriger au self-service.

Bon appétit!











À demain...

# 8



Sylvie AUDRAIN

Maire Adjointe
Chargée de
L'Enseignement,
de la Petite Enfance
et de L'Enfance.

# Un quotient familial pour la restauration

La municipalité de Serris a mis en place, depuis mars 2007, le quotient familial pour la facturation de la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal a approuvé, le 6 décembre dernier, les orientations budgétaires pour 2007 et a délibéré sur le budget primitif de cette même année.

Ce budget prévoit de moduler les tarifs de la restauration scolaire, des centres de loisirs et du portage de repas pour les Aînés par la création d'un quotient familial.

Lors du Conseil Municipal du 21 décembre 2006, une délibération de principe a été prise, afin de permettre aux services de demander aux utilisateurs toutes les pièces justificatives pour ces applications, afin de pouvoir déterminer les nouveaux tarifs au Conseil Municipal de janvier 2007 et de les appliquer à partir du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Le Conseil Municipal a décidé, lors de la séance de mettre en place le quotient familial pour le service de restauration municipale et d'adopter la grille tarifaire correspondante. Les autres tarifs de restauration (personnel communal, enseignant, extérieurs) restent inchangés.

Revenu brut Annuel	Famille avec 1 enfant ou Personne seule	Famille avec 2 enfants	Famille avec 3 enfants et plus
< ou =	1,85€	1,70€	1,55€
de 9 220,12 €	2,16€	2,01 €	1,85€
de 14 488,76 €	2,47€	2,32€	2,16€
de 19 757,40 €	2,78€	2,63€	2,47€
> ou =	3,09€	2,94€	2,78€

# Le temps du midi : bien plus que de la restauration

Le temps du midi, période comprise entre 11 h 30 et 13 h 30, est géré par le service Enfance-Jeunesse-Restauration. Si la notion de restauration semble évidente, il peut paraître surprenant que ce soit un service Enfance-Jeunesse qui soit responsable de ce moment. Cela s'explique par le double objectif de ce temps de repas.

L'objectif du temps de repas est bien sûr de sensibiliser les enfants aux goûts, mais également de veiller, du point de vue de la qualité comme de la quantité, à ce qu'ils mangent bien. Le second objectif de ce moment particulier est aussi un accompagnement éducatif réalisé par les animateurs, les ATSEM, et les agents de restauration. Les enfants peuvent pratiquer diverses activités de détente : jeux collectifs, activités manuelles, jeux de société, lectures... Ils peuvent également jouer entre eux s'ils le souhaitent.

Un conseil d'enfant a été mis en place spécialement pour ce temps de repas. Il permet de réguler les questions autour des repas, des comportements ou des activités.

Taux de demi-pensionnaire en fin d'année 2006	Maternelle	Élémentaire
Jean de La Fontaine	61,05 %	74,97 %
Robert Doisneau	66,76 %	68,63 %
Henri Matisse	66,08 %	70,79 %
Jules Verne	68,69 %	68,39 %

N'oubliez pas que pour bénéficier de la restauration scolaire, l'inscription est obligatoire. Adressez-vous au Service Maëlis.

Repas scolaires servis en 2006	Maternelle	Élémentaire	Totaux par école
Jean de La Fontaine	8 639	19 009	27 648
Robert Doisneau	6 214	13 156	19 370
Henri Matisse	5 506	3 728	9 234
Jules Verne	10 996	14 367	25 363
Totaux par secteur	31 355	50 260	81 615

Repas servis au Centre de Loisirs en 2006	5 889	5 515	11 404
---	-------	-------	--------

Total repas servis 2006	37 244	55 775	93 019
-------------------------	--------	--------	--------

Repas Centre au Loisirs en 2002 : 8 570

Total repas en 2002 : 59 399 (soit 56,60 % d'augmentation en 4 ans)

Dépenses mairie 2 006	
Repas scolaires	202 500,00 €
Repas Centre de Loisirs	36 522,00 €
Sous total dépenses repas	239 022,00 €
Salaires restauration	216 351,00 €
Salaires animation	216 951,00 €
Sous total dépenses salaires	433 302,00 €
Sous total dépenses salaires	433 302,00 €

### Coût moyen d'un repas : 7,23 €

Calcul établi pour 2006 Ce coût prend en compte les dépenses de repas et les salaires du personnel.

Les menus sont disponibles sur le site internet de la ville : www.mairie-serris.net rubrique jeunesse puis restauration.

# Redères

### Restauration scolaire

### Jean de La Fontaine :

3 atsems + 5 agents de restauration + 9 animateurs

#### Robert Doisneau:

- 2 atsems + 3 agents de restauration
- + 7 animateurs

### Jules Verne:

- 3 atsems + 5 agents de restauration
- + 9 animateurs

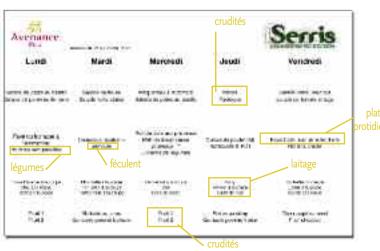
#### Henri Matisse:

- 2 atsems + 3 agents de restauration
- + 4 animateurs

# Des repas équilibrés

La municipalité de Serris a décidé d'offrir aux usagers de la restauration un double choix pour l'entrée, le fromage et le dessert.

Les menus, élaborés avec les enfants lors des commissions menus (cf. Serrissien N° 44) sont équilibrés et apportent tout ce qui est nécessaire à un enfant : féculent, crudités, légumes, laitage, etc.



rotidique

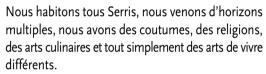
**CHAFFARD** 

Conseillère Municipale

Déléguée à la Culture

# Jre Semaine de la Diversité Culturelle

D'où venons-nous? Qui est notre voisin? Quelle est son histoire? La ville est un hâvre sur lequel les vagues migratoires successives sont venues déposer leurs trésors. À nous d'en prendre conscience et de les faire fructifier.



La semaine de la diversité culturelle, qui s'est déroulée du 7 au 10 mars dernier, avait pour but de faire connaître ces différences et de les partager pendant des moments conviviaux.

Durant toute la semaine, différents intervenants se sont relayés pour animer cet événement. Ainsi ont eu lieu des conférences, des concerts, des représentations théâtrales, des expositions, des rencontres...

Serris est vraiment dans l'air du temps, car une semaine plus tard, soit le 18 mars 2007, la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur. Cette convention de l'UNESCO est une initiative portée par la France et ses partenaires francophones.



les 4 groupes scolaires et les structures petite-enfance ont également fait participer les enfants en exposant des costumes traditionnels de diverses origines et en organisant des dégustations de mets réalisés par les parents d'élèves et par le personnel de cantine.

Elle a pour objectif de contribuer à consacrer la diversité culturelle en droit international : Une deuxième édition de cette manifestation est prévue pour le printemps 2008.

Nous espérons que vous serez de plus en plus nombreux à vouloir participer à cet événement afin de partager notre richesse culturelle.



L'A.C. Théâtre Val d'Europe a donné une représentation théâtrale intitulée "Rencontres sportives internationales".



Conférence : "Voyage autour des instruments du Monde", animée par Abadji.



L'Association L'Atelier a organisé une exposition dans l'enceinte de la Ferme des Communes avec une invitée d'honneur : Mona, peintre tzigane serrissienne.



Une fresque a été réalisée au sein de la Maison des Jeunes "Les Semailles" par les animateurs et les jeunes.



Rencontre avec Silba, le photographe voyageur, à la Médiathèque de Serris.



Marie-Laure GRIFFE, sculpteur, a animé un atelier sur de modelage et sculpture à la maison des Bruyères.



Les animateurs des centres de loisirs de Serris ont réalisé des ateliers pour les enfants en concordance avec le thème de la diversité culturelle.



M. et M<sup>me</sup> YAHOUÉDÉOU ont prêté des costumes et confectionné des mets traditionnels béninois. M<sup>me</sup> URBINO a préparé des mets antillais.



Cette semaine de la diversité s'est achevée, sous une tente berbère, autour d'un mezzé (buffet du monde). Quelques élèves de l'École de Musique guidés par Abadji ainsi que certains élèves de la classe de théâtre du collège Madeleine Renaud entraînés par M. CHARRON, nous ont régalés de notes et de mots.



Concert à la Ferme des Communes : "Carte blanche à Abadji", une visite des horizons de la musique orientale avec de nombreux invités.



# Album de Serris

# Associations

# Des gestes utiles dans la Boîte

M<sup>me</sup> Chouquet, Vice Présidente responsable des activités "Loisirs Créatifs" de la Boîte à Crayons, a proposé à ses adhérentes une information avec le concours des pompiers de Chessy sur le thème "les gestes qui sauvent". Les nombreuses participantes ont pu s'informer sur les gestes citoyens et obtenir des réponses à leurs interrogations.



Des formations de base au secourisme permettent d'apprendre en une dizaine d'heures les gestes qui sauvent : savoir protéger la victime et savoir donner l'alerte, connaître les gestes à effectuer face à un étouffement ou un saignement abondant, reconnaître un état d'inconscience, examiner la victime.

Des formations aux bases du secourisme sont dispensées par

des organismes comme la Croix-Rouge ou encore la Protection Civile. Pour plus de renseignements, adressezvous à la préfecture de votre département, service de défense et de Protection Civile, qui vous fournira la liste des organismes agréés.

La majorité des formations aux premiers secours sont dispensées par les sapeurs pompiers, dans les casernes, la plupart du temps le soir ou le week-end.

Concernant le Val d'Europe, vous pouvez vous

inscrire directement à la Caserne de Chessy:

rue du grand secours - 77 700 Chessy Tél. : 01 64 63 97 00

N'oubliez pas, face à une situation d'urgence, contactez : le 15 (Samu)

le 18 (pompiers)

le 112, numéro européen d'appel d'urgence.

# Challenge de danse contemporaine





Le groupe d'adolescents de l'Association Serris Danse Val d'Europe, à qui la commune de Serris avait attribué pour l'occasion une subvention exceptionnelle, a participé à un concours de danses contemporaines aux Sables d'Olonne. Les filles de l'association ont représenté les couleurs de Serris avec joie et bonne humeur et se sont données au maximum, même si elles n'ont pas pu accéder au podium. Nos Serrissiennes, âgées en moyenne de 12-13 ans, étaient en concurrence avec des filles de 18 ans et donc plus expérimentées. Pour leur première compétition, l'Association Serris Danse Val d'Europe a néanmoins terminé 14e sur 16 équipes. Félicitations

# En Bref...

Les 3<sup>e</sup> Rencontres de Théâtre Amateurs se sont déroulées du 15 au 18 mars dernier à la Ferme des Communes. Quatre compagnies pour quatre spectacles aussi étonnants les uns que les autres!



La Cie Boîte de Douze, Troupe de la Vallée Théâtre : "L'Ouest Solitaire" de Martin McDonagh.



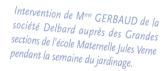
La Cie du Casse Tête : "Julie est Partie" de Christian Couture.



La Cie À Titre Provisoire : "Un riche trois pauvres..." de Louis Calaferte.



L'A.C. Théâtre Val d'Europe : "À la découverte de Jean Tardieu".





Le 17 mars dernier, Monsieur GAYAUDON accompagné de Monsieur FABRIANO, Maire Adjoint, ont eu l'honneur de remettre les médailles du travail à plusieurs Serrissiens méritants.



Commémoration du 8 mai.

# Album de Serris

# Animation

# Le Carnaval de Serris 2007

Cette année, la Place de Toscane a accueilli le traditionnel Carnaval de Serris. Pour la première fois, ce carnaval, placé sous le signe des lumières nocturnes, a pris place dans le centre urbain de notre commune.



Gilbert BRULFERT
Conseiller Municipal
Déléguée à l'Animation

De nombreuses animations attendaient les participants à cette nouvelle édition du Carnaval de Serris. Au menu :

- Danse country, par le Country Club Val d'Europe;

- Spectacle de danse par l'association Danse Val d'Europe ;

- Démonstration musicale par les résidents et le personnel du C.A.O. du "Domaine des Saules" de Serris

- Stand de sculpture de ballon et de maquillage par les bénévoles de Disney ;

- Animation musicale par l'association Musique Passion ;

 Défilé dans les rues du centre urbain mené par l'Atelier de Batucada de Bailly-Romainvilliers.

Le traditionnel défilé a conduit les enfants des terrasses du Centre Commercial jusqu'à l'école Jules VERNE en passant par le Cours de la Garonne avec un arrêt musical haut en couleur au cœur du Jardin Andalou mené par l'Atelier de Batucada.



Démonstration de danse country par le Magny Country Club.

Le défilé s'est ensuite arrêté sous le porche de l'école Jules Verne pour une dernière démonstration des musiciens aux rythmes du Brésil pour réchauffer la foule!

Pour clore la manifestation, une soirée dansante animée par l'association Musique Passion attendait les participants. Les animateurs ont entraîné petits et grands sur la piste de danse. Les lumières éteintes, les boucles d'oreilles et les colliers fluorescents ont alors donné un vrai sens au thème de ce carnaval.

Même si cette année le soleil a boudé le Carnaval, il n'a pas réussi à gâcher la journée des petits Serrissiens qui s'étaient parés de leur plus beau déguisement pour l'occasion.

Merci à toute l'équipe du Comité du Carnaval de Serris, à tous les bénévoles, aux associations,

au centre Commercial Val d'Europe ainsi qu'à Disneyland Resort Paris pour cet agréable moment qu'ils nous ont offert!



Représentation musicale colorée par le C.A.O. du "Domaine des Saules" de Serris.





Stand de gonflage et de sculpture de ballons animé par les bénévoles de Disneyland Resort Paris.



Après un petit tour aux terrasses du Centre Commercial, départ du défilé sur la Place de Toscane.



Qui sera la plus belle princesse du défilé?



Heureusement que les couleurs des déguisements étaient là pour remplacer le soleil qui s'est fait porter pâle!



Le but du camaval a été atteint : sourire ineffaçable sur le visage des enfants !



Après avoir mené le défilé, La batoucada a terminé par une halte sous le porche de l'école Jules VERNE pour une dernière démonstration.



À la queue leu dans la salle polyvalente de l'école Jules VERNE pour bien débuter la soirée !



L'équipe du Comité du Carnaval de Serris n'était pas en reste en matière de déguisement!

# Album de Serris

# Animation

# Soirée Cabaret et Gala du Rotary

Le samedi 24 mars 2007, deux soirées animaient notre commune : une soirée Cabaret, organisée par Musique Passion et la Mairie de Serris et une soirée annuelle du Rotary Club du V@l d'Europe.

Lors de la même soirée, l'association Musique Passion et la Mairie de Serris organisaient une soirée cabaret. Au programme, repas dansant, animations (magie, humour) et surtout les danseuses qui ont émerveillé les nombreux convives. Une réussite pour cette soirée conviviale et festive!





Gilbert Brulfert, élu à l'Animation s'est prêté au jeu en réalisant des animaux en ballon...

Le Rotary Club du V@l d'Europe organisait sa soirée annuelle, à la Salle de spectacle Alfred de Musset de la Ferme des Communes. Le spectacle "best of des comédies musicales" présenté par la troupe Oxygène, a permis au public de se replonger dans le repertoire des célèbres comédies musicales. Cette soirée a allié plaisir et action





Les danseuses de revue ont illuminé cette soirée lors de leurs apparitions successives.

caritative en étant organisée au profit des bibliothèques scolaires de Serris et des œuvres du Rotary. Ainsi, le bénéfice de la tombola organisée à l'entracte du spectacle a permis de récolter 1 500 euros qui seront répartis sur les écoles maternelles et élémentaires des groupes scolaires serrissiens



Une variété de décors et de costumes se sont succédés sur scène pendant près de 2 heures pour le plus grand plaisir des spectateurs.

Commerces

# Canas y Tapas La Vic Claire Shampoo

Bred Banque Populaire Smoothic Time Prego Optical Center Le Menh'ir

# e de Toscane ...

L'Arbalète Vitaform Hôtel l'Elysée Nouvelles Frontières -'Agape Café Pharmacie de la Gare Optical Europe Asian Wok Lucie Saint-Clair





e d'Ariane ...



# SMOOTHIE TIME

LA VIE CLAIRE Marché bio et naturel

6, place de Toscane

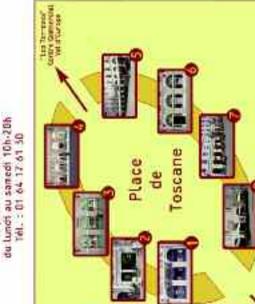
Juice bar & Satad' bar 2 bis, place de Toscene du lundi au vendredi 10h-20h30, le sanedi jusqu'à 22h30 et foraute brunch tous les dinanches 17 48 60 - Fax : 01 64 17 48 59

www.smoothie-time.com



BRED Banque Populaire

2, place de Toscano du mardi au vendredi : 9h-13h et 14h-18h30 et le samedi : 9h-13h et de 14h-17h TèL : 0 820 336 816 Fax : 01 64 17 48 86





CANAS Y TAPAS
Restaurant Espagnol
1, place de Toscane

1, place de l'oscane Buvert tous les jours, services midi et soir rêl. : 01 64 17 61 67



LE MENH'IR Créperie

3, place de Toscane ouvert tous les jours 10h-23h30 Tel. : 01 64 17 61 30



# SHAMP00 Coiffeur

du tandi au samedi 9h-19h Tel.: 01 60 42 41 68



PREGO

Restaurant-Pizzeria 7, place de Toscane du lunci au samedi 12h-23h Tél. : DI 60 04 00 60 Fax : OI 64 17 69 59



# OPTICAL CENTER Opticien diplômé

5, place de Toscane du lunci au samedi de 10h-19h Tel : 01 60 04 00 22 Fax : 01 64 63 22 13

E-mail: valdeuropeBoptical-center.com





# PHARMACIE DE LA GARE

du lunci au vendrect 7h30-20h Fax : 01 64 65 54 85 Tet : 01 64 65 44 99 13, place d'Ariane samed: 6+30-20h



# L'AGAPE CAFE

du Lundi au samedi : 12h-02h 761. : 01 60 43 20 20 dissanche : 17h-22h 15, place d'Ariane



# ASIAN WOK

du lundi au sanedi :12h-15h et 18h30-22h30, Specialities Chinoises & Thallandaises Restaurant Assistique Tál. : 01 54 17 48 60 7, place d'Arriane



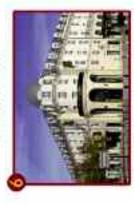
# L'ARBALETE Auto-école

du tundi au vendredi : 14h30-19h30 samed: 10h30-15h30 Tél.: 01 60 42 43 97 11, place d'Arlane



# VITAFORM

Soins du Visage et du Corps du lundt au samect 9h-19h Tél. : 81 60 42 43 52 3, place d'Arlene WVW, vitatorin, net



# HÔTEL L'ELYSÉE Hötellerie

'Arriane Lace

reception 73/7 et 24h/24 Tél. : 01 64 63 33 33 Fax : 01 64 63 33 30 www.hotelelysee.com 7, cours du Danube



# OPTICAL EUROPE Opticien

LUCIE SAINT-CLAIR Cofffure, Soin du cheveux,

Institut de beaute 6, place d'Ariene

du lundi au sanedi 10h-20h Tel. : 01 60 43 76 40 Fax : 01 64 63 20 47 \$2, place d'Ariane

Ensyl : apticaleuropedgnafl.com



# NOUVELLES FRONTIERES

du lundt eu sanedt 9h30-19h Agence de voyages Tet.: 01 60 42 49 87 Fex: 01 60 42 43 76 B, place d'Ariane

Commerces



du lundi au sanedi 10h-19h Tél.: 01 60 43 05 47 www.tucfe-safnt-clafr.com

# Publi cité



# **Coup**d'œil

# Communiqué

# Autoroute A4 rénovation cet été

# Autoroute A4 : été 2007 Pour votre confort, Sanef rénove entièrement les chaussées de la section située entre le diffuseur N° 12 de Ferrières et la barrière de péage de Coutevroult.

Afin d'améliorer constamment le confort de conduite et la sécurité de ses clients, Sanef rénove chaque année ses infrastructures. Ainsi, en 2007 et 2008, un programme de rénovation de chaussées concernera la section de l'autoroute A4, située entre le diffuseur N° 12 de Ferrières et la bifurcation A4/A140 vers Meaux.

Ces travaux s'effectueront en 2 phases : la première se déroulera du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2007, et concernera 19 km de chaussées situés entre le diffuseur N° 12 de Ferrières et la barrière de péage de Coutevroult. Elle vise à refaire à neuf les chaussées dans les 2 sens de circulation, afin d'atténuer les nuisances sonores pour les riverains et améliorer très fortement le confort de conduite de nos clients.

Consciente de la gêne occasionnée par le chantier et en raison des importantes perturbations attendues aux heures de pointe sur cette section, Sanef a adapté son dispositif d'exploitation et déployé des moyens d'information dédiés à ces travaux.

# Objectif 1: minimiser les impacts sur la circulation

En termes d'exploitation, Sanef a tout mis en œuvre pour réduire la durée des perturbations du trafic qui est particulièrement dense sur cette section située aux portes de Paris. Sanef a donc retenu la période estivale pour réaliser ces travaux, en raison de l'enregistrement d'un trafic moins dense.

Les contraintes techniques liées au chantier entraîneront des fermetures de diffuseurs. Des itinéraires de déviation seront mis en place et fléchés par les services d'exploitation de Sanef. Par ailleurs, pendant toute la durée des travaux, la circulation se fera sous basculement de chaussées. Ces

restrictions de circulation donneront lieu à des ralentissements, voire des bouchons aux heures de pointe.

# Objectif 2 : accompagner nos clients grâce à un dispositif d'information dédié

Outre une communication large par voie de presse, des dépliants d'information seront disponibles dans l'agence commerciale de Coutevroult (sens Paris-Strasbourg) et sur les aires de service de Bussy-Saint-Georges et Ferrières avant et pendant les travaux.

Sur l'A4, des panneaux fixes annonçant le chantier, les fermetures de diffuseurs et les itinéraires de déviation seront mis en place.

La radio d'information 107.7 FM fera état des conditions de circulation en temps réel et notre centre de relation Clients sera à votre écoute au 0892 303 303. Enfin, une rubrique dédiée au chantier sera mise en ligne dès le mois de juin sur le site **www.sanef.com.** 

Sanef remercie ses clients pour leur compréhension et les incite à respecter les limitations de vitesse pour leur sécurité et celle des personnels en intervention près des voies de circulation.



# **Coup**d′œil

# Aménagement

# Contrat triennal de voirie

Un programme de voirie ambitieux pour répondre à un objectif d'équité et de cohérence afin de réussir la coexistence d'un Bourg ancien avec un Centre urbain en devenir : un enjeu que la Commune entend mener à bien dans un total esprit d'équilibre.

L'orientation territoriale définie par le SDRIF prévoyait la création d'un centre urbain dont on mesure aujourd'hui le niveau de qualité. **Pour autant la structure du bourg** 

ne devait pas être dénaturée! C'est à la réalisation de cet objectif que l'action communale s'est attachée et a vu ses meilleurs efforts se développer bien avant le mandat actuel, tenant compte de l'impérieuse nécessité de bâtir un véritable socle sur lequel sera posé le passé et d'où émergera l'histoire nouvelle de Serris... Cet objectif trouve aujourd'hui son expression notamment dans les diverses opérations réalisées dans le cadre du contrat régional, mais également dans les nombreuses mesures entreprises, confortant ainsi notre politique



du temps grâce à une gestion financière équilibrée,

d'élever le niveau du bourg et de renforcer son identité,

de requalifier, valoriser, mailler et sécuriser certains quartiers, tout en maintenant une unité et une cohérence

paysagère sur l'ensemble du territoire communal.

Le rôle des espaces verts aménagés et renforcés a été déterminant pour répondre à une meilleure lisibilité du Bourg. La volonté d'une cohérence dans le traitement qualitatif des espaces publics aura contribué à une transition harmonieuse et en douceur de l'ensemble des quartiers.

Cependant, en raison d'un contrat régional plafonné, certains sites se sont retrouvés exclus des grands dispositifs d'amélioration. Pour que l'effort en matière de restructuration ait tout son sens, s'agissant pour la plupart de voiries anciennes, très anciennes pour les unes, voire même étriquées et pauvres pour les autres, une étude a été lancée. Elle a permis l'évaluation d'un premier diagnostic, aboutissant à un programme de



de cadre de vie.

Qu'il s'agisse du respect du bâti, de la qualité de l'environnement, de la création d'un véritable cœur de ville (pour ne citer que l'essentiel), nombre d'aménagements ont pu aboutir. Ils auront permis au fil

réhabilitation de voirie généralisé et échelonné sur plusieurs années. Cette étude présentait un double intérêt. Premièrement, acquérir une vision d'ensemble afin de dégager la trésorerie nécessaire. Deuxièmement, permettre la présentation d'un dossier de subvention au département.

D'où la proposition d'un **Contrat pluriannuel de voirie** que le Conseil Municipal a validé au mois de décembre. Ce plan d'actions concernera :

### Pour 2007:

- la rue de la Garenne, rue du Clos Portail, impasse de Bellesmes, rue de la Marnière,



- toutes les impasses du Bourg.

Puis:

Pour 2008 : la rue E. Cloud. Pour 2009 : la rue de la Morte Paye Pour 2010 : la rue de la Fontaine Pour 2011 : la Route de Meaux

Pour 2012 : la rue de Lagny

Cette année, les travaux pourront démarrer dès le mois d'avril, après concertation avec les riverains (réunions publiques des 12 et 13 décembre derniers) et à l'issue d'un marché d'appel d'offres qui a permis de mandater l'entreprise WIAME pour 495418,8 euros Hors Taxes.

L'intervention permettra d'achever une action de valorisation, débutée l'an passé, de tout un quartier résidentiel, "le Clos de la Fontaine". Celle-ci portera sur :

- la réfection totale des trottoirs, des chaussées et des bordures,
- le changement des mâts d'éclairage public,
- la mise en place d'aménagements sécuritaires sur les voies avec création d'une zone 30,
- l'organisation d'un stationnement efficace,
- une action paysagère notamment en entrée de

voie.

- la création d'une piste cyclable permettant de relier le réseau déjà en place (Rue de la Garenne et Impasse de Bellesmes),
- le renforcement de la sécurité aux abords du groupe scolaire.

La remise en état des impasses s'avère être une priorité au vu des dégradations constatées. L'intervention sera à l'identique de ce qui est cité précédemment, hormis les 2 derniers points.



Martine OFFROY

Maire Adjointe
Espaces verts
Environnement

# Aménagement du Cours de la Garonne

Le choix d'un développement respectueux de notre réalité économique et historique tient compte de la diversité programmée des fonctions et des habitants.

Participant à ce concept du "bien vivre ensemble", et devant l'étirement des longueurs de voirie communales, le déplacement urbain, demeure au cœur de nos préoccupations ;

Tenant compte de la nature du tissu urbain et de son évolution dans le temps, le partage des espaces publics a toujours animé nos réflexions en matière d'aménagement et de façon plus large alimente notre politique de cadre de vie.

Qu'il s'agisse d'accessibilité pour tous, de sécurité, de convivialité ou de solidarité, le traitement du déplacement urbain prend en considération l'ensemble de ces notions dans le strict respect de la réglementation en vigueur et des nouvelles normes à anticiper, notamment en ce qui concerne l'accessibilité des handicapés ou à mobilité réduite (Mise en application dès le 1er juillet 2007). Sans compter le développement du transport en commun, devenu indispensable dans un secteur en pleine mutation, dont le réseau est géré par le SAN.

Accueillant un flux de circulation important, le cours de la Garonne, dans la continuité de la rue E. Cloud, est l'artère principale du quartier Est du centre urbain. Il dessert à lui seul, plusieurs programmes de logements, des équipements publics majeurs tels que le groupe scolaire Jules Verne, la place de Toscane et le nouvel Hôtel de Ville ainsi que la Résidence Pierre et Vacances. Les récents aménagements, réalisés par l'EPAFRANCE (avec une participation financière de la Commune) ont tenu compte des contraintes précédemment citées, apportant à cette voie à la fois une sécurité optimum et une convivialité nécessaire à son usage. L'effort paysager est apporté afin de conforter l'unité dans le paysage urbain.

La légitimité de cet axe Nord/Sud est, de ce fait, assurée dans sa conception globale.



# Environnement

# Traverse de la Mairie une impulsion éco-citoyenne

La Mairie de Serris s'engage en faveur du développement durable et lance le programme d'aménagement de la "traverse de la mairie", Opération visant à créer une liaison douce inter quartier et répondant à un double intérêt environnemental : une action paysagère forte conjuguée à une démarche écologique au travers de ce site pilote qui marquera le début d'une véritable impulsion éco-citoyenne.

C'est le slogan proposé sur le panneau de chantier installé à l'arrière de la mairie annexe, pour signaler les travaux

qui ont démarré le 27 avril 2007.

L'initiative écologique découlant de ce vaste chantier lié au développement durable n'est plus à démontrer. Mieux, elle est devenue un véritable défi à l'échelle du monde visant à préserver notre planète. Les élus locaux ont en pris note et entendent développer, dans la mesure de leurs possibilités, une véritable dynamique au sein même de notre institution.

Outre certaines mesures annexes prises à l'intérieur d'une action plus globale et qui vont se multiplier et se renforcer dans les prochaines années, l'étude de la traverse de la mairie, dernier programme d'une longue série d'opérations réalisées dans le cadre du contrat régional, a retenu une solution variante permettant l'intégration de matériaux Haute Qualité Environnementale, sans pour autant augmenter la fiche financière (récupérateur d'eau pluviales, enrobé recyclable...).

La Commission d'appels d'offres a mandaté l'entreprise LACHAUX pour un montant de 195, 787 euros TTC.

Au même titre que pour la traverse de Bellesme, cette réalisation participera également à la mise en place d'un

maillage Est/ouest, conformément à notre volonté de créer des liaisons inter quartiers, et permettra de relier la rue

> Émile Cloud au parc des Communes et plus généralement le quartier Est du Clos de la Fontaine.

> Le concept d'aménagement reprend donc cette particularité, tout en y associant la création d'un jardin public au cœur du village, la mise en place d'une liaison douce en continuité du réseau existant dans le parc pour se raccorder plus tard sur la rue E. Cloud, ainsi que le maintien du stationnement à la place actuelle.

L'organisation de l'espace tient compte

également de la cour du centre de loisirs, dont le périmètre sera légèrement modifié, permettant une intégration harmonieuse de cet équipement dédié à l'enfance, à l'aménagement d'ensemble.

Pour conserver son caractère de jardin public, une dominante paysagère est volontairement apportée, renforçant la convivialité de l'espace où les flux de circulation seront dissociés afin de sécuriser les utilisateurs du centre de loisirs.

Longtemps mise à l'ombre du cerisier, la statue sera déplacée. Son positionnement plus central lui conférera un rayonnement à la hauteur du symbole qu'elle dégage : la Fraternité.



# Petite Enfance

# Le Carrousel des Bébés prend des couleurs

Le Carrousel des Bébés, multi-accueil de la petite-enfance, continue d'évoluer, de grandir et de se développer : comme les enfants qu'il accueille!

N'oubliez pas les fêtes

organisées par le

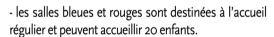
personnel du Carrousel

où se réunissent. autour d'un buffet

convivial, les parents,

frères et sœurs et autres membres de la famille.

En plein cœur de l'hiver, le Carrousel des Bébés a augmenté sa capacité d'accueil, passant de 25 à 35 enfants. Ce changement s'est effectué avec beaucoup d'animations : de nouveaux espaces pour accueillir de nouveaux parents et leurs enfants ; de nouvelles auxiliaires de puériculture pour répondre à leurs besoins. Chaque espace a été doté d'une couleur différente en fonction de son utilisation:



- la salle jaune accueille 15 enfants en accueil ponctuel. Nous vous rappelons que l'accueil ponctuel est ouvert :

- le lundi de 9 h 00 à 17 h 00,

- le mardi de 9 h 00 à 18 h 00, - le jeudi de 14 h 00 à 18 h 00, - le vendredi de 9 h oo à 18 h oo. Fête de Pâques organisée au Carrousel des Bébés le jeudi 12 avril après-midi.



La salle rouge reconnaissable à la couleur de son sol.

L'espace accueil ponctuel accueille, tous les jeudis matins, les assistantes maternelles du R.A.M. et de l'Association La Ronde des Bébés.

Selon certaines conditions, le Carrousel des Bébés peut aussi accueillir des enfants dans l'urgence.





Le Relais des Assistantes Maternelles Intercommunal du Val d'Europe a mis en place des ateliers d'éveil, à destination des enfants gardées par les assistantes maternelles agréées et employées à domicile. Sur Serris, ces ateliers ont lieu le mardi, de 9 h 00 à 11 h 15, au Centre de Loisirs l'Île aux Enfants, en partenariat avec les 1 001 Bulles et le jeudi, de 9 h 00 à 11 h 15, au Carrousel des Bébés.

Le R.A.M. est à disposition des parents et des assistantes maternelles, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00, à l'Hôtel de Ville, sur rendez-vous au 01 60 43 66 26 ou par mail: christelle.ribes@valeurope-san.fr.



"Le Carrousel des Bébés" Adresse: 29 cours du Danube 77 700 Serris

Téléphone: 01 60 42 37 92 Télécopie : 01 60 42 40 17

E-Mail: carrousel@mairieserris net

Directrice: Mme Maryse PECLET

# **Coup**d'œil

# Inauguration

# Inauguration de l'Hôtel de Ville

Le nouvel Hôtel de Ville a revêtu ses habits de lumière le 22 mars dernier, à l'occasion de son inauguration, haute en couleurs.

La soirée a débuté par la découverte de la plaque honorant les 25 précédents Maires de Serris située à l'entrée du bâtiment. Cet acte symbolique s'est fait en présence de Mademoiselle Julia ROSSETO, petite fille d'Émile CLOUD, un ancien Maire de Serris.

M. GAYAUDON, Maire de Serris, était accompagné de M. JEANJEAN, Sous-Préfet et de M. BALCOU, Président du SAN Val d'Europe, pour le traditionnel coupé de ruban, officialisant l'ouverture du Nouvel Hôtel de Ville.

La façade de l'Hôtel de Ville a ensuite été habillée d'une projection vidéo présentant la ville, son histoire : de Serris les ruelles à la ville nouvelle en passant par la Maison Forte.

Après la projection, ce furent les discours précédant le point d'orgue de cette cérémonie d'inauguration : le feu d'artifice musical.

Le toit de l'Hôtel de Ville s'est embrasé, toute l'assemblée a retenu son souffle devant ce spectacle pyrotechnique axé sur les couleurs de la France et de l'Europe, au son de l'hymne national et de l'hymne européen.

Les serrissiens ont ensuite pu venir se réchauffer à l'intérieur de l'Hôtel de Ville autour du buffet de saveurs du monde.

Ils ont pu également découvrir, au cœur du hall d'entrée, une maquette reconstituant le village de "Serris les ruelles" (1/40°), ainsi qu'une borne interactive conçue dans le cadre du 1 % culturel de Serris. Cet ensemble permet aux serrissiens de découvrir l'histoire de leur ville, du néolithique à nos jours.

Serris, tournée vers le futur, n'oublie pas les traces de son passé...















# Portes ouvertes à l'Hôtel de Ville

Le samedi 24 avril, la Municipalité a organisé une journée portes ouvertes dans le nouvel Hôtel de Ville de Serris. Encadrées par du personnel communal ou des élus de Serris, plus de 150 personnes ont profité de cette occasion pour visiter "leur nouvelle maison", découvrir la salle du Conseil, la salle des mariages, le 1 % culturel ou encore le bureau de M. Gayaudon, Maire de Serris.





# Sports à Serris

# Sports

# Noisiel et Serris unis pour un stage de hand



Luc CHEVALIER

Maire Adjoint
Chargé du Sport

Le Hand Ball Club Serris Val d'Europe, en partenariat avec Le Hand Ball Club de Noisiel, a organisé un stage pour les catégories de moins de 14 ans et moins de 12 ans filles pendant 3 jours.

Cette première expérience a été un succès avec 28 participantes qui étaient encadrées par 5 cadres techniques.

Le Club tient à remercier les parents qui ont préparé le repas du samedi midi et les dirigeants de Noisiel qui ont accompagné les filles pendant ces 3 jours.

Les 2 clubs remercient encore la Municipalité de Serris pour son accueil et le prêt de ses installations pendant le stage. Le HBC Serris Val d'Europe tient personnellement à remercier Taoufik Boudriga pour son investissement et pour son encadrement technique.



# Encore une montée pour le RCVM Val d'Europe!

Chose promise, chose due!

En 2005, l'objectif de nos verts et noir était la montée en Fédérale 3. Le RCVM Val d'Europe est arrivé à ses fins après une saison 2007 qui se termine en apothéose par 2 victoires à Rambouillet.

L'équipe 1 s'est qualifiée pour le championnat de France tandis que la réserve a rejoint celui de l'Île de France.

Les cadets ont terminé invaincus de leur poule mais perdent les barrages d'un point face à Paris XV (Stade Français). L'école de rugby a tenu son rang les minimes étant qualifiés en Île de France.

Bon vent au RCVM pour la suite de la compétition.



M. Luc Chevalier, Maire-Adjoint aux Sports, M. Didier Maury, Président du Club, M. Denis Gayaudon Mairie de Serris et M<sup>me</sup> Véronique Daniloff, Vice-Présidente du SAN

# Tennis de Table : un maintien et une visite

### Les pongistes Serrissiennes restent en Nationale 1

Pour la deuxième année consécutive, l'équipe première féminine de la section tennis de table de Serris se maintient parmi l'élite française en Nationale 1. Certes il y a encore au-dessus 20 équipes dans les 2 divisions supérieures (ProA et ProB), mais cet excellent résultat permet de nous situer vers la 30<sup>e</sup> place au niveau national.

Félicitations à ces joueuses, anciennes internationales pour la plupart, qui sacrifient encore leurs samedis pour le milieu associatif et le développement du club. Progressivement l'ATTS, grâce à sa propre politique et au soutien de la Mairie, devient au sein du département de Seine et Marne un club sur lequel il faut désormais compter.

### La Fédération Française de Tennis de Table à Serris

L'ATT Serris Val d'Europe a accueilli les 3 et 4 avril la Fédération Française de Tennis de Table à l'occasion du colloque décentralisé de la Direction Technique Nationale. Le Haut Niveau était au programme puisque les entraîneurs nationaux et le Directeur Technique National se sont succédés à la tribune.

Le programme de ce regroupement sur ces deux jours a permis aux cadres techniques professionnels des ligues Île de France et Centre de pouvoir échanger avec les responsables nationaux tant professionnels qu'élus. Cette organisation en véritable partenariat avec la Municipalité a favorisé la rencontre du Président de la Fédération, Gérard Velten et de Denis Gayaudon, Maire de Serris.



Gymnase Éric Tabarly : les participants au colloque ont participé à des démonstrations techniques.

Transcar Furcette contract to the contract to

M. Gadal, Directeur Technique National, M. Denis Gayaudon, Maire de Serris et M. Velten, Président de la Fédération.

De nombreuses personnalités se sont jointes aux participants lors de la réception à l'Hôtel de Ville. La présence de représentants du Conseil Général, de la Direction Départementale Jeunesse et Sports, du Comité Départemental Olympique et des membres du comité Directeur de la Fédération a démontré un réel intérêt pour cet évènement.

# 10 km de Serris Val d'Europe

L'association Athlé Nord 77 Val d'Europe et la Mairie de Serris organisent la 5° édition des 10 km internationaux de Serris Val d'Europe, le dimanche 10 juin 2007 à 10 h 30.

Nous vous rappelons que cette course, qualificative pour les championnats de France, est ouverte à tous, licenciés et non-licenciés, jeunes et moins jeunes ; sportifs confirmés ou amateurs. L'édition de l'année dernière avait réuni plus de 400 participants.

Renseignements et inscriptions auprès de l'association Athlé Nord 77 Val d'Europe :

Contact: M. Fabio TIMBRANDY
Tél.: o6 o3 34 22 38 ou o6 18 91 68 50
Site: www.athlenord77.com
E-Mail: athlenord77@hotmail.fr



# **Démo**cratie

# Conseil Municipal

# Serris: délibérations du Conseil Municipal

### Retrouvez un extrait du relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux.

Relevé succinct des délibérations du Conseil Municipal du 21 décembre 2006

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association sportive du Lycée de Serris.

L'Association Sportive du Lycée a été créée en octobre 2006. Elle propose aux élèves du Lycée la pratique du handball. L'Association souhaite pouvoir participer aux championnats départemental et régional U.N.S.S.. Des dépenses liées au transport seront donc à prévoir sur l'année scolaire.

Comme pour toute Association sportive nouvellement créée, il est aussi nécessaire d'investir dans du matériel divers : ballons, maillots, etc....

Aussi et afin d'aider l'Association sur sa première année d'existence, il est proposé au Conseil Municipal de leur attribuer une subvention de 250 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Musique Passion".

Suite à l'examen du dossier de demande de subvention de l'Association "Musique Passion", il est proposé au Conseil Municipal de leur attribuer une subvention de fonctionnement de 950 €.

Il est précisé qu'un 1er acompte de 570 € a été voté lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2005, le solde à leur verser est donc de 380 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Vote du budget primitif 2007.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2007, voté section par section, et arrêté comme suit :

- -Section de Fonctionnement, équilibrée en dépenses et en recettes: 8 910 000 €
- Section d'Investissement, équilibrée en dépenses et en recettes : 1 309 000 €.

#### Section de Fonctionnement :

- 1 Recettes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
- 2 Dépenses : 14 POUR et 02 CONTRE.

#### Section d'Investissement:

- 1 Recettes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
- 2 Dépenses : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Versements d'acomptes aux associations sportives, culturelles et Animation

Il est proposé au Conseil Municipal de voter des acomptes de subventions 2007 pour diverses Associations.

**Rappel**: Le versement des subventions 2 007 se fera en plusieurs temps, comme chaque année à présent, et selon les montants des subventions :

- •En trois versements pour les Associations bénéficiant d'une subvention de 6 500 € et plus (dont un acompte de 30 % de la subvention 2 006).
- •En deux versements, pour les Associations bénéficiant d'une subvention de moins de 6 500 € (dont un acompte de 60 % de la subvention 2 006).

#### Les acomptes à verser sont donc les suivants :

- •Association de Tennis de Table de Serris : 2 250 € (30 %),
- Association des Sports de Raquettes du Val d'Europe : 2 100 € (60 %),
- •Budokaï Serris Judo : 2 760 € (60 %),
- Handball Club Serris/Val d'Europe : 4 950 € (30 %),
- •Les Randonnées Serrissiennes : 1 200 € (60 %),
- Racing Club de Serris/Val d'Europe : 5 250 € (30 %),
- •ACT Théâtre Val d'Europe : 1 800 € (60 %),
- •École de Musique Serrissiens : 2 700 € (60 %),
- •Musique d'Ensemble : 1 419 € (60 %),
- •Serris Danse Val d'Europe : 960 € (60 %),
- •Musique Passion: 570 € (60 %),
- •Le Club de la Bonne Humeur des Aînés de Serris : 2 100 € (60 %).

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

 Attribution de subventions spécifiques aux coopératives scolaires (transport)

Comme cela est fait depuis plusieurs années, il est proposé au Conseil Municipal de transférer 25 %du budget Transport des écoles, afin de les verser sous forme d'une subvention à la Coopérative Scolaire. Ceci doit leur faciliter le paiement des entrées aux musées, au cinéma, etc..., dans le cadre des sorties scolaires. La quasitotalité des écoles est intéressée par cet aménagement du Budget Primitif 2007.

#### Les subventions se décomposent donc comme suit :

- •1 050 € à la Coopérative Élémentaire Jean de la Fontaine,
- 600 € à la Coopérative Maternelle Jean de La Fontaine,
- 750 € à la Coopérative Élémentaire Robert Doisneau,
- 450 € à la Coopérative Maternelle Robert Doisneau,

- •1 050 € à la Coopérative Élémentaire Jules Verne,
- 450 € à la Coopérative Élémentaire Henri Matisse,
- 450 € à la Coopérative Maternelle Henri Matisse.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Délibérations de principe sur la création d'un quotient familial pour le service municipal de restauration

Le Conseil Municipal a approuvé, le 6 décembre dernier, les orientations budgétaires pour 2007 et vient de délibérer sur le Budget Primitif de cette même année.

Ce budget prévoit de moduler les tarifs de la restauration scolaire, des centres de loisirs et du portage de repas pour les Aînés par la création d'un quotient familial.

Une étude, lancée en 2006, est actuellement menée pour définir les conditions de mise en œuvre de ce quotient. Toutefois, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le principe, afin de permettre aux services de demander aux utilisateurs toutes les pièces justificatives pour ces applications, afin de pouvoir déterminer les nouveaux tarifs au Conseil Municipal de février 2007 et de les appliquer à partir du 1er mars 2007.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Autorisation à Monsieur le Maire de signer le marché N° 22-2006, relatif aux prestations de fourniture de services de télécommunications

Au vu des consommations importantes en matière de services de télécommunications, la conclusion d'un marché de télécommunication est nécessaire, pour un an, renouvelable 2 fois. Les prestations sont divisées en 5 lots, selon la répartition suivante :

Lot 1 : Boucle locale et services de base

Mini : 20 000 € H.T. – Maxi 50 000 H.T. € par an

Lot 2: Numéros Spéciaux

Mini: 2 500 € H.T. – Maxi 10 000 H.T. € par an

Lot 3 : Trafic départ

Mini: 20 000 € H.T. – Maxi 50 000 H.T. € par an

Lot 4: Services Internet

Mini : 4 000 € H.T. – Maxi 12 000 H.T. € par an

Lot 5 : Mobilité

Mini: 6 000 € H.T. – Maxi 18 000 H.T. € par an

Concernant ce marché, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 novembre 2006. Celle-ci n'a pas pu se prononcer sur l'attribution du marché du fait d'un manque d'information. Par conséquent, la C.A.O. s'est réunie à nouveau le 11 décembre 2006.

Elle a défini, selon les critères de sélection définis au marché, l'entreprise France Télécom comme étant la mieux disante pour les lots  $n^\circ$  1, 2, 3 et 4 et l'entreprise Orange France comme étant la mieux disante sur le lot  $n^\circ$  5.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Relevé succinct des délibérations du Conseil Municipal du 31 janvier 2007

■ Autorisation à Monsieur le Maire de signer le marché N° 44-2006, relatif au maintien de la propreté urbaine

Au vu des besoins en matière de maintien de la propreté urbaine de la Commune, la conclusion d'un marché est nécessaire.

La prestation est divisée en lots selon la répartition suivante :

- •Lot n° 1 : balayage mécanisé et lavage des trottoirs récurrents Lot forfaitaire
- •Lot n° 2 : balayage mécanisé et lavage des trottoirs occasionnels
- Lot à bons de commande en fonction des besoins
- •Lot n° 3 : nettoyage en recherche et nettoyage et vidage des canisettes récurrents Lot forfaitaire

- •Lot n° 4 : nettoyage en recherche et nettoyage et vidage des canisettes occasionnels – Lot à bons de commande en fonction des besoins
- •Lot n° 5 : enlèvement des tags et des graffitis Lot à bons de commande en fonction des besoins
- $\bullet$  Lot n° 6 : nettoyage récurrent du mobilier urbain Lot forfaitaire
- •Lot n° 7 : nettoyage occasionnel du mobilier urbain Lot à bons de commande en fonction des besoins
- •Lot n° 8 : collecte des déchets extra-ménagers Lot à bons de commande avec un minimum de 3 000 € et un maximum de 12 000 € TTC
- •Lot n° 9 : mise à disposition de bennes Lot à bons de commande avec un minimum de 5 000 € et un maximum de 20 000 € TTC

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie 22 janvier 2007 et a choisi l'entreprise VEOLIA pour les lots n° 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8 et 9 et l'entreprise KORRIGAN pour le lot n° 5, comme les mieux disantes

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Adoption de la convention tripartite, relative au financement du projet d'illuminations de la Place d'Ariane.

Depuis quelques années, le S.A.N. du Val d'Europe participe à l'action menée par les Communes en matière d'illuminations pour les fêtes de fin d'année, en finançant et réalisant un projet particulier Place d'Ariane.

Cette place étant de la compétence conjointe du S.A.N. du Val d'Europe, de la Commune de Chessy et de notre Commune, un financement tripartite est envisagé pour la réalisation du projet. Le coût total du projet réalisé en décembre était de 16 741,62 € T.T.C..

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation financière de la Commune à hauteur de 2 000,00 euros T.T.C. et, le cas échéant, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à celle-ci.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Complément de la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 1999, relative à la fixation des tarifs pour l'occupation du domaine public.

Suite aux réalisations de commerces dans le Centre Urbain (Place d'Ariane, Place de Toscane et dernièrement Place Antoine Mauny), les commerçants font la demande d'exploitation de terrasse.

Il existe une délibération fixant la redevance d'occupation du Domaine Public sur la Commune de Serris. Mais cette dernière ne prend en compte que le bourg.

En effet, jusqu'à présent les commerces réalisés dans le Centre Urbain ne sont pas situés sur le domaine public de la Commune (Place d'Ariane: S.A.N. du Val d'Europe, Place de Toscane: Disney).

Toutefois, les commerces qui vont prochainement ouvrir face à l'Hôtel de Ville donnent directement sur le domaine public de la Commune. La Commune souhaite fixer un tarif particulier au Centre Urbain, afin d'être en cohérence avec les redevances demandées par les autres partenaires sur leur secteur.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'opter pour un tarif compris entre le tarif de la Ville de Meaux et le tarif d'une rue simple quartier sur Paris, selon la redevance suivante :

Place Antoine Mauny:

- Terrasse ouverte sans emprise : 30 € / m2,
- Terrasse ouverte avec emprise : 50  $\$  /  $\$   $m^2$ ,
- -Terrasse fermée : 100 € / m².

VOTE: 12 Pour 02 Abstentions

Acquisition de la Ferme des Célestins.

Suite au décès de M. LÉONARD en 2004, la Commune a demandé

# **Démo**cratie

# Conseil Municipal

# Serris: délibérations du Conseil Municipal

# Retrouvez un extrait du relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux.

au S.A.N. du Val d'Europe d'utiliser son droit de préemption lors de la vente de la ferme et du terrain attenant, afin d'éviter la spéculation et la réalisation de projets qui ne correspondaient pas à la Commune.

Par conséquent, le S.A.N. est aujourd'hui propriétaire de ce bien. Il a annoncé à la Commune qu'il souhaite lui revendre ces biens au prix d'acquisition, soit 305 000 € (terrain + ferme).

Aujourd'hui, la Commune souhaite réaliser, dans le terrain attenant au bâtiment, 20 logements, dont 10 seraient en accession libre et les 10 restants seraient des logements dédiés à des personnes à mobilité réduite en P.L.S. (Prêt Locatif Social), dont la gestion pourrait être suivie par la Commune.

Afin de connaître les potentialités financières de ce projet, le service Aménagement a travaillé sur la possibilité de vendre uniquement le terrain aux promoteurs dont la consultation serait retenue.

La base de la vente s'effectuerait sur le volume SHON possible pour la réalisation de ce projet. La SHON potentielle pour 20 logements a été estimée à environ 1,625 m².

Sur la base des ventes de volume à construire effectuées par nos partenaires dans le centre Urbain, les prix de ventes ont été estimés à une moyenne de  $600\,\mathrm{E/m^2}$ . Toutefois, ce prix varie en fonction de la proximité de certaines infrastructures (RER, équipements...), ainsi qu'en fonction du type de produit (accession libre ou logements sociaux).

Par conséquent, compte tenu de l'implantation du terrain, nous avons ramené le prix de base à  $450 \, \text{Em}^2$  ( $550 \, \text{Em}^2$  pour les logements en accession libre et  $300 \, \text{Em}^2$  pour les logements sociaux) : soit une éventuelle vente à  $731 \, 250 \, \text{E}$  ( $450 \, \text{x} \, 1 \, 625$ ).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acquérir la totalité du bien au S.A.N. du Val d'Europe au prix d'acquisition, soit 305 000 € sans soulte, hors frais de notaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mise en place du quotient familial pour le service de restauration municipale.

Le Conseil Municipal a approuvé, le 6 décembre dernier, les orientations budgétaires pour 2007 et vient de délibérer sur le budget primitif de cette même année.

Ce budget prévoit de moduler les tarifs de la restauration scolaire, des centres de loisirs et du portage de repas pour les Aînés par la création d'un quotient familial. Lors du Conseil Municipal du 21 décembre 2006, une délibération de principe a été prise, afin de permettre aux services de demander aux utilisateurs toutes les pièces justificatives pour ces applications, afin de pouvoir déterminer les nouveaux tarifs au Conseil Municipal de janvier 2007 et de les appliquer à partir du 1er mars 2007.

Suite au travail du Groupe de Pilotage du 24 janvier 2007, il est donc demandé au Conseil Municipal de mettre en place le quotient familial pour le service de restauration municipale et d'adopter la grille tarifaire ci-contre, à compter du 5 mars 2007.

Les autres tarifs de restauration (personnel communal, enseignant, extérieurs) restent inchangés.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Revenu brut Annuel	Famille avec 1 enfant ou Personne seule	Famille avec 2 enfants	Famille avec 3 enfants et plus
< ou =	1,85€	1,70€	1,55€
de 9 220,12 €	2,16€	2,01 €	1,85€
de 14 488,76 €	2,47€	2,32€	2,16€
de 19 757,40 €	2,78€	2,63€	2,47€
> ou =	3,09€	2,94€	2,78€

■ Attribution d'une subvention "classe découverte" à la coopérative scolaire de l'école élémentaire jean de La Fontaine

L'École Élémentaire Jean de la Fontaine souhaite proposer aux enfants des classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 de participer à des séances de découverte et d'initiation au théâtre. Ce projet se déroulera de janvier à mai 2007.

Le coût de ce projet culturel est évalué à 2 768 € pour les 56 élèves.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à la Coopérative Scolaire une subvention correspondant à l'aide apportée aux "classes découverte" sans nuitée, soit une subvention de 1 500 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.



# **Au Quo** tidien Pratique

# Déclaration de revenus : ayez le réflexe Internet!

La déclaration de revenus par internet, élément important de la modernisation de l'État, a été un immense succès puisque 5,1 millions d'internautes ont choisi ce mode de déclaration.

# Procédure d'abonnement et modalité d'obtention du certificat

L'abonnement est une procédure d'inscription gratuite aux services en lignes proposés par l'administration fiscale qui permet à l'usager de :

- faire sa déclaration de revenus sur Internet,
- consulter tout au long de l'année ses déclarations, avis d'imposition et données de paiement dans son compte fiscal.

Pour s'abonner, l'usager doit se munir de sa dernière déclaration d'impôts sur le revenu et de son dernier avis d'imposition. Muni de ces documents, il lui suffit de se connecter sur le site impots.gouv.fr, d'accéder à la page d'accueil des particuliers et de cliquer sur la rubrique "abonnez-vous". L'usager doit saisir son numéro fiscal, son numéro de télédéclaration, son revenu fiscal de référence et une adresse électronique valide.

Les usagers ayant déclaré leurs revenus en ligne en 2006 ou ceux qui se sont abonnés depuis peuvent accéder à l'ensemble des services en ligne sans avoir besoin de se réabonner.

En cas de perte du certificat (nouvel équipement, formatage du disque dur) ou du mot de passe, les usagers doivent résilier puis renouveler leur abonnement.

### Déclarez ces revenus sur Internet

L'usager choisit les formulaires dont il a besoin. Il dispose sur le site :

- de la déclaration préremplie de ses principaux revenus.
- de la déclaration simplifiée
- de différentes déclarations de revenus annexes.

# Signez puis envoyez votre déclaration et disposez d'un accusé de réception immédiat.

L'usager doit signer sa déclaration : le système lui présente son certificat qu'il active en saisissant éventuellement le mot de passe associé, puis il clique sur le bouton "signer ma déclaration".

**Il envoie sa déclaration en ligne** en cliquant sur le bouton "envoyer la déclaration" :

- il dispose d'un accusé de réception en ligne imprimable à tout moment qui constitue la preuve du dépôt de déclaration,
- et il connaît immédiatement le montant de son impôt.

# Abonnement, déclaration et informations sur : www.impots.gouv.fr

### Avantages de la déclaration par Internet :

- une déclaration personnalisée, dématérialisée, sécurisée et souple.
- une réduction d'impôt de 20 euros si vous déclarez par Internet et que vous utilisez le prélèvement automatique (mensuel ou à l'échéance) ou le paiement par voie électronique.
- un délai supplémentaire : vous pouvez déclarer vos impôts jusqu'au mardi 19 juin à minuit (zone C)
- un accusé de réception de votre déclaration de revenus : vous pouvez télécharger ou imprimer à tout moment un accusé de réception de l'envoi de votre déclaration par Internet.
- la prise de rendez-vous : en période de grande influence sur le site, vous pouvez choisir, si vous le souhaitez, un jour et un créneau horaire (1 h 30 à votre convenance) qui vous garantira un accès prioritaire au service abonnement et/ou déclaration.

# Au Quo tidien Démarches

# Permis de construire déclaration de travaux

Vous souhaitez construire, agrandir ou rénover votre habitation (maison, garage, véranda, ravalement, piscine, clôture, mur, antenne,...) et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer? Réponses dans notre page démarches.

# Permis de Construire, ou Déclaration de Travaux

# Il vous faut un permis de construire pour :

- toute construction nouvelle, même ne comportant pas de fondations.
- les constructions à caractère non permanent, telles que les chapiteaux,.. et destinées à être régulièrement démontées et réinstallées.
- les travaux exécutés sur les constructions existantes (supérieur à 20 m² de surface hors œuvre brute), lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, de modifier leur aspect extérieur ou leur volume.
- la création de niveaux supplémentaires.
- les travaux sur immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (Code du Patrimoine).

### Il vous faut une déclaration de travaux pour :

- les travaux de construction d'un bâtiment d'une surface hors œuvre brute\* inférieure à 20 m² sur un terrain supportant déjà un bâtiment.
- les travaux de ravalement.
- les panneaux solaires et les éoliennes.
- les reconstructions ou travaux à exécuter sur les immeubles classés au titre de la législation sur les monuments historiques, contrôlés dans les conditions

prévues par cette législation.

- les piscines non enterrées.
- les châssis et serres dont la hauteur au-dessus du sol est supérieure à 1,50 m sans toutefois dépasser 4 m, et dont la surface hors œuvre brute n'excède pas 2 000 m<sup>2</sup> sur un même terrain.
- les terrasses supérieures à 0,60 m de hauteur au-dessus du sol
- les clôtures dans une commune dotée d'un POS ou d'un PI U.

# Vous n'avez pas besoin d'autorisation d'urbanisme pour :

- les statues, monuments et œuvres d'art inférieurs ou égaux à 12 m de hauteur et inférieurs à 40 m³.
- les terrasses inférieures ou égales à 0,60 m de hauteur au-dessus du sol.
- les antennes radioélectriques dont aucune dimension n'excède 4 m ou 1 m si elles comportent un réflecteur.
- les murs inférieurs à 2 m de haut.
- autres ouvrages inférieurs à 2 m² et inférieurs ou égaux à 1,50 m au-dessus du sol.

Dans tous les cas renseignez-vous auprès du service Urbanisme afin de connaître la réglementation d'utilisation du droit des sols en vigueur (Plan d'Occupation des Sols ou Zone d'Aménagement Concerté) dans la zone où se situe votre projet.

<sup>\*</sup> pour tous renseignements sur le calcul des surfaces reportez-vous au document joint.

# LISTE DES PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC LE PERMIS

# Conformément à l'article R421.2 du code de l'urbanisme

- 1. Un plan de situation du terrain établi à une échelle comprise entre 1/5 000 et 1/25 000 permettant de localiser le terrain, notamment par rapport aux voies. (ex : un extrait cadastral est le plus approprié)
- 2. Un plan de masse de la construction coté dans les trois dimensions à une échelle comprise entre 1/50 et 1/500, faisant notamment apparaître les distances de la construction par rapport aux limites séparatives et aux autres implantations situées sur le même terrain.
- **3. Un plan des façades :** Une représentation de l'aspect extérieur de la construction, faisant apparaître les modifications projetées.
- **4.** Une ou des **vues en coupe** précisant l'implantation de la construction par rapport au terrain naturel à la date du dépôt de la demande de Permis de Construire et indiquant le traitement des espaces extérieurs.
- 5. Deux documents photographiques au moins permettant de situer le terrain respectivement dans le paysage proche et lointain et d'apprécier la place qu'il y occupe. Les points et les angles de prise de vue seront reportés de situation et le plan de masse.
- **6. Un document graphique** au moins permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans l'environnement son impact visuel ainsi que le traitement des accès et des abords. Lorsque le projet comporte la plantation d'arbres de haute tige, les documents graphiques devront faire apparaître la situation à l'achèvement des travaux et la situation à long terme.
- 7. Une notice permettant d'apprécier l'impact visuel du projet. À cet effet, elle décrit le paysage et l'environnement existants et expose et justifie les dispositions prévues pour assurer l'insertion dans ce paysage de la construction et ses accès et de ses abords.
- 8. L'étude d'impact lorsqu'elle est exigée.

L'ensemble de ces plans doit être fourni en 6 exemplaires, datés, signés et côtés dans les trois dimensions.

# LISTE DES PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC LA DÉCLARATION DE TRAVAUX

# Conformément à l'article R422.3 du code de l'urbanisme

- 1. Un plan de situation du terrain établi à une échelle comprise entre 1/5 000 et 1/25 000 permettant de localiser le terrain, notamment par rapport aux voies. (ex : un extrait cadastral est le plus approprié)
- 2. Un plan de masse de la construction coté dans les trois dimensions à une échelle comprise entre 1/50 et 1/500, faisant notamment apparaître les distances de la construction par rapport aux limites séparatives et aux autres implantations situées sur le même terrain.
- **3. Un plan des façades** : Une représentation de l'aspect extérieur de la construction, faisant apparaître les modifications projetées.
- 4. Un plan des extensions et des annexes : (si le terrain est situé dans un lotissement), figurant au permis de construire, permettant de voir l'implantation prévue par le constructeur des extensions et des annexes (véranda, abri de jardin, bûcher). Vérifier dans le cahier des charges et/ou le règlement de la ZAC et/ou du PLU (le cas échéant) la distance à respecter par rapport aux limites séparatives, la hauteur et la surface autorisées.

L'ensemble de ces plans doit être fourni en 5 exemplaires, datés, signés et côtés dans les trois dimensions.

# Pour plus d'infos :

- Service Urbanisme de la Mairie de Serris

### Ouverture:

du Mardi au Vendredi, de 09 h 00 à 12 h 00

**Tél.:** 01 60 43 52 00

Fax: 01 60 43 08 13

### E-mail:

urbanisme@mairie-serris.net



Anicet FABRIANO

Maire-Adjoint chargé
de l'Urbanisme

# Au Quo tidien Prévention-Sécurité

# Ayez toujours le réflexe ceinture!

Si la ceinture de sécurité sauve des vies tous les jours, elle pourrait en sauver bien plus : il suffirait que tout le monde ait le réflexe de s'attacher à l'avant comme à l'arrière... En cas d'accident, un occupant non retenu par sa ceinture de sécurité multiplie par deux ou trois le risque d'être tué.

### L'effet ceinture

Dans un choc, si les occupants ne sont pas attachés, ils sont projetés dans l'habitacle avec une force terrible. Par exemple à 50 km/h, une personne non ceinturée subit un choc aussi violent que si elle tombait du troisième étage d'un immeuble ! La probabilité pour elle d'être tuée ou gravement blessée est alors très forte, qu'elle

soit propulsée contre le parebrise ou le tableau de bord, ou bien éjectée de la voiture. Si l'un des passagers arrière vient percuter les occupants des sièges avant, il peut aussi causer leur mort.

La fonction de la ceinture est d'empêcher cette projection. De plus en plus efficace, le système

résiste aujourd'hui à une force de plus de trois tonnes. Ainsi lors d'un coup de frein violent ou sous l'effet d'un choc, la ceinture évite de nombreuses blessures mortelles.

### Une obligation et peu de dispenses

Le port de la ceinture (ou d'un dispositif de retenue adaptée s'il s'agit d'un enfant) est obligatoire aux places avant et arrière des véhicules de moins de 3,5 t (art. R 256-5 du code de la route).

Le conducteur qui ne respecte pas cette obligation encourt un retrait de 3 points de son permis de conduire et une amende de 135 euros. Les passagers non attachés s'exposent à une amende de 135 euros, le conducteur étant redevable de cette amende lorsque les passagers qu'il transporte ont moins de 13 ans.

Un conducteur qui, pour des raisons médicales, ne pourrait pas mettre sa ceinture doit, pour en être dispensé, obtenir l'accord de la commission départementale du permis de conduire (à la préfecture).

### Quelques conseils

Veillez à toujours bien ajuster votre ceinture. La sangle haute doit passer sur l'épaule, pas trop près du cou. La sangle basse, elle, doit passer sur le haut des cuisses et appuyer sur les os du bassin. Ne laisser aucun jeu entre les

sangles et votre corps : c'est la condition pour que vous restiez solidaire du siège en cas de choc.

Ne renoncez pas à la ceinture sous prétexte que votre véhicule dispose d'airbags. Ils renforcent la sécurité apportée par la ceinture, mais ne la remplacent pas.

N'utilisez pas de pince pour détendre votre ceinture : en cas de choc, cette dernière perdrait son efficacité.

Vous êtes enceinte votre ceinture placée bien en dessous du ventre reste votre meilleure protection en cas de choc violent, pour vous et votre enfant.

Pour plus d'infos : **E-mail :** police.municipale@mairie-serris.net **Site :** www.securite-routiere.gouv.fr



Maire Adjoint
Chargé
de la Prévention Sécurité

Le Serrissien\_\_\_\_

# Nouvelles entreprises

#### In & Fi Crédits

André PONS, votre conseiller en Crédit de la Famille. La solution et le financement de vos projets et crédits actuels.

4, boulevard Michaël Faraday – Serris 77 716 Marne la Vallée cedex 4

Tél.: 01 60 42 88 41 Fax: 01 60 42 88 42 Port.: 06 12 23 38 24 E-mail: apons@inandfi.fr

.fr Site:www.inandfi.com

Horaires: du lundi au vendredi de 9 h 00 à 19 h 00.

À tout autre moment sur rendez-vous.

### Institut de beauté Chléa

Sans RDV. H/F Épilations Soins visage/corps. Amincissement. Manucure. Pose d'ongles. UV. Beauté des pieds. Bijoux dentaires. Maquillage.

14, avenue de Saria – Serris 77 716 Marne la Vallée cedex 4

Tél.: 01 60 43 92 08 Fax: 01 60 42 88 42 Port.: 06 12 23 38 24

E-mail: sarl.chlea@wanadoo.fr Site: www.chlea-institut.com Horaires: Sans rendez-vous.

- du mardi au vendredi de 10 h 00 à 19 h 00.

- samedi de 10 h 00 à 15 h 00.

### Magik'Lin

Nettoyage de tout type de revêtement extérieur (façade, toiture, terrasse, murs d'enceintes, surfaces vitrées, etc.) à l'attention des particuliers, des professionnels, des syndicats de copropriétés ou administrations.

24 cours de la Garonne - 77 700 Serris

Tél. et Fax.: 01 64 63 01 12 Port.: 06 75 50 08 05 E-mail: magiklin@free.fr Site: www.magiklin.free.fr







### Cécile Almèras, Diététicienne Diplômée d'État

Bilans nutritionnels, conseils hygiéno-diététiques, suivis et régimes personnalisés, femmes enceintes/Post partum, troubles du comportement alimentaire, pathologies digestives, cardiaques et métaboliques, adultes-adolescents-enfants

Centre médico-chirurgical du Danube 24-26 cours du Danube - 77 700 Serris

Secrétariat.: 01 64 17 12 00 E-mail: medecins.cta@sdis77.fr Site: www.dietetique77.com

### Horaires:

- lundi, mercredi et vendredi de 9 h 30 à 17 h 30.
- jeudi de 9 h 30 à 21 h 00
- samedi de 10 h 00 à 16 h 00.

# enai

# SPECTACLES, FÊTES et LOTO

Samedi 16 juin 2007

# **Printemps de l'Environnement** Ferme des Communes

Jeudi 21 juin 2007

# Fête de la Musique

Ferme des Communes, parvis de l'Hôtel de Ville et Place de Toscane

Samedi 23 juin 2007

# Feux de la Saint Jean

Stade d'Orsonville

Samedi 30 juin 2007

# Soirée Mousse

Par l'Association Music'Anim **Jules Verne** 

Vendredi 13 juillet 2007

# Grand bal populaire

Ferme des Communes

Dimanche 2 septembre 2007

# Foire aux Greniers Forum des Associations Marché des Saveurs

Ferme des Communes

# **SPORT**

Dimanches 10 juin 2007, à 10 h 30

# 5º édition des 10 km internationaux de Serris Val d'Europe -

Information page 29

Dimanche 24 juin 2007

# Randonnée (Vic sur Aisne)

Organisée par les Randonnées Serrissiennes. **Contact :** M<sup>me</sup> BOUTIER au 06 16 02 55 96.

# FERME DES COMMUNES

Vendredi 8 à 20 h 00 et samedi 16 juin à 9 h 30

# Spectacle de Théâtre de l'école Jean de La Fontaine

Samedi 9 juin 2007

Audition (15 h 00) + concert (21 h 00) de l'École de Musique Serrissienne

Mercredis 13 et 20 juin, 20 h 00

# Spectacle de l'Atelier Théâtre du collège Madeleine Renaud

Vendredi 15 juin, 20 h 00

# Chorale de l'école Robert Doisneau

Vendredi 22 juin, 20 h 00

# Spectacle de l'école Henri Matisse

Vendredi 22 juin, 19 h 00

# Vernissage de l'exposition de l'Atelier Exposition: 23 et 24 juin

Jeudi 28 et vendredi 29 juin, 20 h 30

# INFO MUNICIPALE

28 juin, 12 juillet 2007

# **Conseil Municipal**

À l'Hôtel de Ville de Serris.

7 juin, 6 septembre et 6 décembre 2007

Ramassage des ordures extra-ménagères



Hôtel de Ville de Serris - 2, place Antoine Mauny - 77 700 Serris

Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13

Site Internet: www.mairie-serris.net